



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية قوانين أوامرو مراسيم  
قرارات مقررات . مناشير . إعلانات وملاغات

ABONNEMENT ANNUEL	TUNISIE ALGERIE MAROC MAURITANIE	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  Abonnements et publicité :  IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13 Av. A. Benbarek — ALGER Tél. : 65-18-15 à 17 — C.C.P. 3200-50 ALGER
	1 an	1 an	
Edition originale - - - - -	100 D.A.	150 D.A.	
Edition originale et sa traduction - - - - -	200 D.A.	300 D.A. (frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 2,50 dinars ; Edition originale et sa traduction, le numéro : 5 dinars. — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 3 dinars. Tarif des insertions : 20 dinars la ligne

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS  
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES  
(TRADUCTION FRANÇAISE)

## SOMMAIRE

### DECRETS

Décret n° 86-343 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des affaires étrangères, p. 1581.

## SOMMAIRE (suite)

- Décret n° 86-344 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, p. 1584.
- Décret n° 86-345 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des affaires religieuses, p. 1588.
- Décret n° 86-346 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'agriculture et de la pêche, p. 1591.
- Décret n° 86-347 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'information, p. 1595.
- Décret n° 86-348 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des transports, p. 1598.
- Décret n° 86-349 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la justice, p. 1601.
- Décret n° 86-350 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'enseignement supérieur, p. 1604.
- Décret n° 86-351 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques, p. 1607.
- Décret n° 86-352 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la culture et du tourisme, p. 1610.
- Décret n° 86-353 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des finances, p. 1615.
- Décret n° 86-354 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la protection sociale, p. 1618.
- Décret n° 86-355 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'éducation nationale, p. 1621.
- Décret n° 86-356 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts, p. 1626.
- Décret n° 86-357 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des travaux publics, p. 1630.
- Décret n° 86-358 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la planification, p. 1633.
- Décret n° 86-359 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la santé publique, p. 1636.
- Décret n° 86-360 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des industries légères, p. 1639.
- Décret n° 86-361 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la jeunesse et des sports, p. 1642.
- Décret n° 86-362 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, par la loi de finances pour 1987, au ministre des postes et télécommunications au titre du budget annexe, pour les dépenses de fonctionnement, p. 1646.
- Décret n° 86-363 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des moudjahidine, p. 1648.
- Décret n° 86-364 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre du commerce, p. 1652.
- Décret n° 86-365 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction, p. 1655.
- Décret n° 86-366 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la formation professionnelle et du travail, p. 1658.
- Décret n° 86-367 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'industrie lourde, p. 1662.

Décret n° 86-343 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 28 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent quatre vingt trois millions de dinars (583.000.000 DA) ouverts au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadi BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre des affaires étrangères

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	29 293 000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	4.800.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3 232.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales .....	164.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses .....	130.200.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.500.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
Total de la 1ère partie.....		335.075.000
2ème partie		
<i>Personnels — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	80 000
Total de la 2ème partie.....		80.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	50.000
33-11	Services à l'étranger. — Prestations à caractère familial .....	2.500.000
33-12	Services à l'étranger. — Prestations facultatives .....	50.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>3.600.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	16.045.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	1.600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	2.200.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	14.000.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	200.000
34-11	Services à l'étranger. — Remboursement de frais .....	34.000.000
34-12	Services à l'étranger. — Matériel et mobilier .....	9.500.000
34-13	Services à l'étranger. — Fournitures .....	7.500.000
34-14	Services à l'étranger. — Charges annexes .....	26.500.000
34-15	Services à l'étranger. — Habillement .....	400.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	900.000
34-91	Services à l'étranger. — Parc automobile .....	12.000.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	600.000
34-93	Services à l'étranger. — Loyers .....	38.000.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	100.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>163.545.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	600.000
35-11	Services à l'étranger. — Entretien des immeubles .....	8.500.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>9.100.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Conférences internationales .....	500.000
37-11	Services à l'étranger. — Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consulaires .....	5.600.000
	Total de la 7ème partie.....	6.100.000
	<b>TOTAL DU TITRE III.....</b>	<b>517.500.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Participation aux organismes internationaux .....	63.000.000
	Total de la 2ème partie.....	63.000.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-91	Service à l'étranger. — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	2.500.000
	Total de la 6ème partie.....	2.500.000
	<b>TOTAL DU TITRE IV.....</b>	<b>65.500.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères.</b>	<b>583.000.000</b>

**Décret n° 86-344 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales.**

Le Président de la République,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards trois millions de dinars (4.003.000.000 DA) ouverts au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	44.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	4.000.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	500.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	929.500.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	150.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.525.000
31-31	Sûreté nationale. — Rémunérations principales .....	1.582.829.000
31-32	Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses .....	488.082.000
31-33	Sûreté nationale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ..	20.982.000
31-41	Unité d'intervention de la protection civile. — Rémunérations principales ..	12.000.000
31-42	Unité d'intervention de la protection civile — Indemnités et allocations diverses ..	2.670.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS CUVERTS (en DA)
31-81	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	8.960.000
31-82	Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses .....	400.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	20.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	1.000.000
31-93	Sûreté nationale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	384.000
	<b>Total de la 1ère partie.....</b>	<b>3.249.352.000</b>
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	30.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	1.100.000
32-31	Sûreté nationale. — Rentes d'accidents du travail .....	1.100.000
	<b>Total de la 2ème partie.....</b>	<b>2.230.000</b>
	3ème partie	
	<i>Personnel. — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	1.300.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	90.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	27.000.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	480.000
33-31	Sûreté nationale. — Prestations à caractère familial .....	53.700.000
33-32	Sûreté nationale. — Prestations facultatives .....	403.000
33-41	Unité d'intervention de la protection civile. — Prestations à caractère familial .....	300.000
33-42	Unité d'intervention de la protection civile. — Prestations facultatives .....	15.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>83.288.000</b>
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	2.865.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	1.050.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	8.420.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	2.900.000

N° DES  
CHAPITRES

## LIBELLES

CREDITS OUVERTS  
(en DA)

34-05	Administration centrale. — Habillement .....	49.500.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	11.400.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	2.500.000
34-13	Directions de wilayas. — Fournitures .....	6.800.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	7.000.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	900.000
34-16	Directions de wilaya. — Alimentation .....	11.900.000
34-31	Sûreté nationale. — Remboursement de frais .....	21.275.000
34-32	Sûreté nationale. — Matériel et mobilier .....	35.528.000
34-33	Sûreté nationale. — Fournitures et abonnements .....	17.250.000
34-34	Sûreté nationale. — Charges annexes .....	22.310.000
34-35	Sûreté nationale. — Habillement .....	106.295.000
34-36	Sûreté nationale. — Alimentation .....	50.280.000
34-37	Sûreté nationale. — Acquisition, fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications .....	10.275.000
34-38	Sûreté nationale. — Matériel de prévention et de protection .....	39.360.000
34-42	Services techniques centraux. — Matériel .....	1.500.000
34-52	Services techniques déconcentrés. — Matériel .....	1.250.000
34-60	Unité d'intervention de la protection civile. — Parc automobile ..	1.000.000
34-61	Unité d'intervention de la protection civile. — Remboursement de frais .....	300.000
34-62	Unité d'intervention de la protection civile. — Matériel et mobilier.	10.000
34-63	Unité d'intervention de la protection civile. — Fournitures .....	50.000
34-64	Unité d'intervention de la protection civile. — Charges annexes ..	16.000
34-66	Unité d'intervention de la protection civile. — Alimentation .....	450.000
34-80	Sûreté nationale. — Parc automobile .....	139.560.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	810.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	15.000.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	5.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	100.000
34-94	Sûreté nationale. — Loyers .....	1.660.000
34-97	Frais judiciaires. — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.	1.600.000

Total de la 4ème partie.....

571.119.000

## 5ème partie

*Travaux d'entretien*

35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	600.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	4.000.000
35-31	Sûreté nationale. — Entretien des immeubles et leurs installations techniques .....	39.871.000
35-41	Unité d'intervention de la protection civile. — Entretien des immeubles .....	100.000

Total de la 5ème partie.....

44.571.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-02	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT) .....	5.800.000
36-03	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC) ....	12.400.000
36-04	Subvention au centre d'information et de documentation des élus locaux (CIDEL) .....	1.500.000
	Total de la 6ème partie.....	19.700.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Dépenses diverses .....	480.000
37-11	Directions de wilaya. — Dépenses diverses .....	960.000
37-12	Elections .....	700.000
37-13	Organisations de l'«Achaba» .....	400.000
37-14	Etat civil .....	24.000.000
37-15	Administration centrale. — Conférences et séminaires .....	330.000
37-31	Sûreté nationale. — Dépenses diverses .....	4.390.000
	Total de la 7ème partie.....	31.260.000
	Total du titre III.....	4.001.520.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses — Indemnités de stage — Pré- salariaires — Frais de formation .....	50.000
43-02	Sûreté nationale. — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	1.430.000
	Total de la 3ème partie.....	1.480.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-03	Aide aux victimes du séisme de la région de Chlef .....	mémotre
	Total de la 6ème partie.....	mémotre
	Total du titre IV.....	1.480.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des collectivités locales .....	4.003.000.000

Décret n° 86-345 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des affaires religieuses.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent soixante treize millions de dinars (473.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des affaires religieuses, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre des affaires religieuses

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité</b>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	14.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses....	1.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	600.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	345.135.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	53.000.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.500.000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>415.335.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Penstons et allocations</i>		
32 01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	10.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	15.000
<b>Total de la 2ème partie .....</b>		<b>25.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33 01	Administration centrale — Prestations à caractère familial ....	530.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	30.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	25.000.000
<b>Total de la 3ème partie .....</b>		<b>25.610.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34 01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	300.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	50.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	800.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	1.200.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	1.000.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	2.300.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	60.000
34 90	Administration centrale — Parc automobile .....	100.000
34 93	Directions de wilaya — Loyers .....	140.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
<b>Total de la 4ème partie .....</b>		<b>7.360.000</b>
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35 01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	100.000
35-02	Administration centrale — Entretien des mosquées à caractère national .....	250.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	500.000
<b>Total de la 5ème partie .....</b>		<b>850.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut islamique pour la formation des cadres du culte (IIFCC) de Sidi Abderrahmane Ilouli .....	3.500.000
36-11	Subvention à l'Institut islamique pour la formation des cadres du culte (IIFCC) de Sidi Okba .....	4.000.000
36-21	Subvention à l'Institut islamique pour la formation des cadres du culte (IIFCC) de Tamenghasset .....	4.000.000
36-41	Subvention au Centre culturel islamique d'Alger (CCI) .....	4.000.000
36-51	Subvention à l'Ecole nationale des cadres du culte de Meftah (ENCCM) .....	2.600.000
36-61	Subvention à l'Institut islamique de la formation des cadres du culte de Telerghma (IIFCCT) .....	1.500.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>19.600.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-41	Séminaire sur la pensée islamique .....	3.500.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>3.500.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>472.280.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Action internationale .....	200.000
	<b>Total de la 2ème partie .....</b>	<b>200.000</b>
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Frais d'organisation de concours de récitants du Coran .....	20.000
43-11	Administration centrale — Activités religieuses en faveur de l'émigration .....	300.000
43-21	Administration centrale — Impression et diffusion de livres et brochures à caractère islamique .....	200.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>520.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>720.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses ..</b>	<b>473.000.000</b>

**Décret n° 86-346 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'agriculture et de la pêche.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

**Décrète :**

**Article 1er.** — Les crédits d'un montant de sept cent soixante douze millions de dinars (772.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'agriculture et de la pêche, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

**TABLEAU ANNEXE**

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de l'agriculture et de la pêche

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en D)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	29 100 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	1.740.000
31-03	Administration cenrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.524.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	264.500.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	22.100.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.605.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	12.516.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	1.100.000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>336.185.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	60.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	400.000
Total de la 2ème partie .....		460.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	850.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	65.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	9.500.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	72.000
Total de la 3ème partie .....		10.487.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	3.900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	160.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	1.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.211.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	113.000
34-08	Administration centrale — Personnel coopérant — Ameublement des logements .....	100.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	3.765.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	235.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	2.940.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	3.360.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	152.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	430.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	3.765.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	240.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	900.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	100.000
34-98	Directions de wilaya — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	40.000
Total de la 4ème partie .....		23.011.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35 01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	1.000.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	4.000.000
Total de la 5ème partie .....		5.000.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-21	Subvention à l'Institut de la vigne et du vin (I.V.V.) .....	6.110.000
36-31	Subvention au Centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.) ..	5.500.000
36-32	Subvention à l'Institut de technologie agricole (I.T.A.) .....	42.500.000
36-33	Subvention aux instituts de technologie moyens agricoles (I.T.M.A.)	82.000.000
36-34	Subvention aux centres de formation et de vulgarisation agricole (C.F.V.A.) .....	39.800.000
36-41	Subvention à l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (I.N.R.A.A.) .....	22.567.000
36-51	Subvention aux instituts de développement de la production végétale (I.D.P.V.) .....	58.950.000
36-52	Subvention aux instituts de développement de la production animale (I.D.P.A.) .....	41.000.000
36-61	Subvention à l'Institut national de la protection des végétaux (I.N.P.V.) .....	21.900.000
36-62	Subvention à l'Institut national de la santé animale (I.N.S.A.) ..	35.150.000
36-71	Subvention au Haut commissariat au développement de la steppe (H.C.D.S.) .....	10.380.000
36 81	Subvention au Centre national de documentation agricole (C.N.D.A.) .....	3.000.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
36-91	Subvention aux écoles de formation technique de pêcheurs (E.F.T.P.) .....	11.300.000
36-92	Subvention au Centre d'études, de recherche appliquée et de documentation pour la pêche et l'aquiculture (C.E.R.P.) .....	3.500.000
36-93	Subvention à l'Institut de technologie des pêches et de l'aqua- culture (I.T.P.A.) .....	3.200.000
	Total de la 6ème partie .....	386.857.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires .....	500.000
	Total de la 7ème partie .....	500.000
	Total du titre III .....	762.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	7.000.000
	Total de la 3ème partie .....	7.000.000
	4ème partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Expositions et manifestations .....	500.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation .....	2.000.000
	Total de la 4ème partie .....	2.500.000
	Total du titre IV .....	9.500.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et de la pêche .....	772.000.000



Décret n° 86-347 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'information.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent soixante treize millions de dinars (373.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'information, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de l'information

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	17 078 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	943.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	550.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	mémoire
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	mémoire
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	35.000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>18.606.000</b>
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	2 000
<b>Total de la 2ème partie .....</b>		<b>2.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	400 000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	30.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	mémoire
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	mémoire
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>430.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.270.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	650.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	20.000
34-06	Administration centrale — Acquisitions de moyens informatiques et abonnements .....	2.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	215.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	5.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>4.860.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	227.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>227.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Entreprise nationale de radiodiffusion .....	mémoire
36-02	Subvention à l'Entreprise nationale de télévision .....	mémoire
36-03	Subvention à l'Entreprise nationale de télédiffusion .....	mémoire
36-04	Subvention à l'Entreprise nationale de production audiovisuelle ..	mémoire
36-11	Subvention à la Radiodiffusion télévision algérienne (R.T.A.) ..	300.000.000
36-12	Subvention à l'Agence nationale « Algérie presse service » (A.P.S.)	35.210.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
36-13	Subvention à la presse écrite .....	10.000.000
36-16	Subvention au centre national de documentation de presse et d'information .....	2.000.000
	Total de la 6ème partie .....	347.210.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences et séminaires .....	mémoire
	Total de la 7ème partie .....	mémoire
	Total du titre III .....	371.335.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	2ème partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Administration centrale — Impression et diffusion de publications à l'étranger — Actions publicitaires .....	1.000.000
	Total de la 2ème partie .....	1.000.000
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	400.000
43-03	Administration centrale — Prix national du journalisme .....	265.000
	Total de la 3ème partie .....	665.000
	Total du titre IV .....	1.665.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'information .....	373.000.000

Décret n° 86-348 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des transports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent treize millions de dinars (413.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre des transports

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	19.753.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	786.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	746.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	51.949.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	3.715.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.550.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	80.000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
Total de la 1ère partie .....		78.629.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	70.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	20.000
Total de la 2ème partie .....		90.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	396.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	70.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	1.100.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	48.000
Total de la 3ème partie .....		1.614.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.294.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	300.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	750.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	900.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	46.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	1.200.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	1.000.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	1.600.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	750.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	96.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	220.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	747.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	200.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
Total de la 4ème partie .....		9.113.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	300.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	600.000
35-62	Directions de wilaya — Entretien et réparation des ports maritimes .....	9.364.000
35-71	Directions de wilaya — Entretien des aérodromes .....	10.000.000
Total de la 5ème partie .....		20.264.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>6ème partie</b>		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'Institut hydrométéorologique de formation et de recherche (I.H.F.R.) .....	8.500.000
36-02	Subvention à l'Office national de la météorologie (O.N.M.) ....	45.000.000
36-03	Subvention à l'Institut supérieur maritime (I.S.M.) .....	10.677.000
36-06	Subvention à l'Ecole nationale d'application des techniques de transport terrestre (E.N.A.T.T.) .....	3.060.000
Total de la 6ème partie .....		67.237.000
<b>7ème partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires .....	200.000
Total de la 7ème partie .....		200.000
Total du titre III .....		177.147.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	8.711.000
Total de la 3ème partie .....		8.711.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Subvention à la Société nationale de transports ferroviaires (S.N.T.F.) .....	23.642.000
44-02	Contribution pour l'entretien du réseau ferroviaire par la S.N.T.F.	200.000.000
44-04	Contribution de l'Etat à l'entretien des aérodromes du Sud — Subvention à l'Entreprise nationale d'exploitation et de sécurité aéronautiques (E.N.E.S.A.) .....	2.500.000
44-05	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère .....	1.000.000
Total de la 4ème partie .....		227.142.000
Total du titre IV .....		235.853.000
Total des crédits ouverts au ministre des transports .....		413.000.000

**Décret n° 86-349 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la justice.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décrets :

**Article 1er.** — Les crédits d'un montant de six cent soixante huit millions de dinars (668.000.000 DA) ouverts au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la justice, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** — Le ministre des finances et le ministre de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de la justice

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	10 650 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	600 000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1 890 000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales .....	323 000 000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses .....	36 378 000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	6 127 000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales .....	120 600 000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses ....	32 699 000
31-31	Notariat — Rémunérations principales .....	45 700 000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses .....	3 264 000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.220.000
31-43	Greffe — Personnel auxiliaire — Salaires et accessoires de salaires	8.809.000
	<b>Total de la 1ère partie</b>	<b>592.997.000</b>
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	75 000
	<b>Total de la 2ème partie</b>	<b>75.000</b>
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	13.115 000
	<b>Total de la 3ème partie</b>	<b>13.115.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.730.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier	200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.469.000
34-05	Administration centrale — Habillement	90.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	340.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	1.000.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	1.585.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	2.400.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	150.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	1.200.000
34-22	Services pénitentiaires. — Matériel et mobilier	1.450.000
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	1.300.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes	1.800.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	2.000.000
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	30.000.000
34-31	Notariat — Remboursement de frais	40.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en D.A.)
34-32	Notariat — Matériel et mobilier .....	150.000
34-33	Notariat — Fournitures .....	230.000
34-34	Notariat — Charges annexes .....	129.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	2.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	200.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires - Frais d'expertises - Indemnités dues par l'Etat .....	50.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>60.013.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<b>Travaux d'entretien</b>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	150.000
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles .....	900.000
35-21	Services pénitentiaires — Entretien des immeubles .....	650.000
35-31	Notariat — Entretien des immeubles .....	100.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>1.800.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>668.000.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de la justice .....</b>	<b>668.000.000</b>

Décret n° 86-350 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'enseignement supérieur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-0° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards quatre cent quatre vingt quatorze millions de dinars (3.494.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'enseignement supérieur, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de l'enseignement supérieur

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	24 195 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	1.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	900.000
31-65	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	17.000.000
Total de la 1ère partie .....		43.095.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	70.000
Total de la 2ème partie .....		70.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	650 000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	50 000
Total de la 3ème partie .....		700 000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	5 420 000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	620 000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	2 500 000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1 394 000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	50 000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais .....	1 820 000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	230 000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires - Frais d'expertises - Indemnités dues par l'Etat .....	50 000
Total de la 4ème partie .....		12 084 000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	500 000
Total de la 5ème partie .....		500 000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-11	Subvention aux établissements d'enseignement supérieur .....	2 063 191 000
36-21	Subvention aux centres des œuvres universitaires (COUS) .....	567 000 000
36-51	Subvention au centre de recherche en astronomie et astro- physique et géophysique (CRAAG) .....	5 000 000
36-61	Centre de recherches en économie appliquée pour le développe- ment (CREAD) .....	5 000 000
Total de la 6ème partie .....		2 640 191 000

N° DES  
CHAPITRES

## LIBELLES

CREDITS OUVERTS  
(en DA)

## 7ème partie

*Dépenses diverses*

37-04

Encouragement à la réinsertion des étudiants enfants de travailleurs résidant à l'étranger .....

1.000.000

Total de la 7ème partie .....

1.000.000

Total du titre III .....

2.697.640.000

## TITRE IV

## INTERVENTIONS PUBLIQUES

## 2ème partie

*Action internationale*

42-01

Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'UNESCO .....

300.000

Total de la 2ème partie .....

300.000

## 3ème partie

*Action éducative et culturelle*

43-01

Administration centrale — Bourses en Algérie .....

474.000.000

43-02

Administration centrale — Bourses à l'étranger de durée supérieure à 6 mois .....

287.000.000

43-03

Bourses à l'étranger de durée égale ou inférieure à 6 mois .....

230.000

43-31

Activités culturelles en faveur des étudiants .....

5.300.000

43-32

Activités sportives en faveur des étudiants .....

20.000.000

43-33

Activités scientifiques en faveur des étudiants .....

4.000.000

43-41

Frais de gestion d'une cité universitaire à l'étranger .....

530.000

43-42

Contribution aux charges de l'Office des publications universitaires (OPU) .....

5.000.000

Total de la 3ème partie .....

796.060.000

Total du titre IV .....

796.360.000

Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur .....

3.494.000.000

Décret n° 86-351 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent seize millions de dinars (216.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	18 000 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	1.100.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	730.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	12.000.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	1.400.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	580.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	5.600.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
Total de la 1ère partie .....		39.470.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	20.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
<b>Total de la 2ème partie .....</b>		<b>70.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	20.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	250.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	30.000
<b>Total de la 3ème partie .....</b>		<b>600.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	3.900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	630.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.350.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	50.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	350.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	400.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	400.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	400.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	20.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	410.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	210.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	2.040.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	50.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires - Frais d'expertises - Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
<b>Total de la 4ème partie .....</b>		<b>10.620.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	500 000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	250 000
Total de la 5ème partie .....		750.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'Institut algérien du pétrole (IAP) .....	84 000 000
36-11	Subvention à l'Institut national des hydrocarbures (INHC) ....	65.000.000
36-21	Subvention de fonctionnement au Centre de recherche pour la valorisation des hydrocarbures et de leurs dérivés (CERHYD) ..	10.840.000
Total de la 6ème partie .....		159 840 000
Total du titre III .....		211.350.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses - Indemnités de stage - Présalaires - Frais de formation .....	4 650 000
Total de la 3ème partie .....		4 650 000
Total du titre IV .....		4.650 000
Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques .....		216.000.000

Décret n° 86-352 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la culture et du tourisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cents vingt six millions de dinars (226.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la culture et du tourisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la culture et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

**TABLEAU ANNEXE**

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de la culture et du tourisme

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	24.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	900.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	774.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	28.000.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	1.000.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	600.000
31-21	Centre de culture et d'information (C.C.I.) — Rémunérations principales .....	1.000.000
31-22	Centre de culture et d'information (C.C.I.) — Indemnités et allocations diverses .....	250.000
31-31	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Rémunérations principales .....	250.000
31-32	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Indemnités et allocations diverses .....	70.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-33	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	50.000
31-41	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.) — Rémunérations principales .....	1.900.000
31-42	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.) — Indemnités et allocations diverses .....	250.000
31-43	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.) — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ....	100.000
31-51	Musées et monuments historiques — Rémunérations principales ..	5.140.000
31-52	Musées et monuments historiques — Indemnités et allocations diverses .....	428.000
31-53	Musées et monuments historiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.000.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	80.000
	Total de la 1ère partie .....	65.792.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	30 000
	Total de la 2ème partie .....	30.000
	3ème partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	850 000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	10.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	950.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	24.000
33-21	Centre de culture et d'information (C.C.I.) — Prestations à caractère familial .....	50.000
33-31	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Prestations à caractère familial .....	15.000
33-41	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Prestations à caractère familial .....	170.000
33-51	Musées et monuments historiques — Prestations à caractère familial .....	143 000
33-52	Musées et monuments historiques — Prestations facultatives ....	10 000
	Total de la 3ème partie .....	2.222.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.100.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	930.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	750.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	90.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de livres et brochures .....	250.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	576.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	192.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	960.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	768.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	100.000
34-31	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Remboursement de frais .....	10.000
34-32	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Matériel et mobilier .....	5.000
34-33	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Fournitures .....	10.000
34-34	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Charges annexes .....	10.000
34-35	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Habillement .....	2.000
34-41	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Remboursement de frais .....	210.000
34-42	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Matériel et mobilier .....	10.000
34-43	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Fournitures..	10.000
34-44	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Charges annexes .....	10.000
34-45	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Habillement ....	12.000
34-51	Musées et monuments historiques — Remboursement de frais ....	380.000
34-52	Musées et monuments historiques — Matériel et mobilier .....	59.000
34-53	Musées et monuments historiques — Fournitures .....	100.000
34-54	Musées et monuments historiques — Charges annexes .....	24.000
34-55	Musées et monuments historiques — Habillement .....	40.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-56	Musées et monuments historiques — Acquisitions d'œuvres d'art..	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	450.000
34-91	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (AERVM) — Parc automobile .....	15.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	8.000
34-96	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Parc automobile.	60.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires - Frais d'expertises - Indemnités dues par l'Etat .....	50.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>8.941.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	700 000
35-02	Musées et monuments historiques — Entretien des immeubles....	294.000
35-03	Centre de diffusion cinématographique (CDC) — Entretien des immeubles .....	10.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	300.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>1.304.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention aux instituts de techniques hôtelières (I.T.H.) .....	11 800 000
36-12	Subvention à l'Institut supérieur de l'hôtellerie et du tourisme (I.S.H.T.) .....	3.700.000
36-13	Subvention à l'Institut national de musique (INM) .....	6.400.000
36-14	Subvention au Centre algérien de la cinématographie (CAC) ....	1.600 000
36-15	Subvention aux activités théâtrales .....	24.440.000
36-16	Subvention à la Bibliothèque nationale (B.N.) .....	5.700.000
36-17	Subvention à l'Institut national des arts dramatiques et choré- graphiques (INADC) .....	5.800.000
36-18	Subvention à l'Office du parc national du Tassili (OPNT) .....	3 500 000
36-19	Subvention à l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) .....	13 100.000
36-20	Subvention aux maisons de la culture .....	15.000.000
36-21	Subvention au Centre national des études historiques (CNEH) ....	8.000.000
36-23	Subvention au musée national du Djihad .....	3.500 000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
36-25	Subvention à l'Office Riadh El Feth .....	16.000.000
36-26	Subvention aux musées nationaux .....	6.671.000
36-27	Palais de la culture .....	4.000.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>129.211.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires .....	200.000
37-03	Administration centrale — Frais de réception et de relations publiques .....	200.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>400.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>207.900.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses - Indemnités de stage - Présalaires - Frais de formation .....	3.000.000
43-02	Administration centrale — Manifestations culturelles .....	7.300.000
43-03	Administration centrale — Encouragements aux activités cultu- relles .....	4.000.000
43-11	Administration centrale — Contribution à la publication de la revue « Ethaquafa » .....	1.000.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>15.300.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Subvention aux syndicats d'initiative .....	1.500.000
44-04	Administration centrale — Développement et promotion touris- tique .....	1.300.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>2.800.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>18.100.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de la culture et du tourisme .....</b>	<b>226.000.000</b>

**Décret n° 86-353 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des finances.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

**Décrète :**

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard six cent treize millions de dinars (1.613.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID.

**TABLEAU ANNEXE**

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre des finances**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en D.A.)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	94.780.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	32.000.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	5.000.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	750.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	250.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	16.000.000
31-31	Douanes. — Rémunérations principales .....	245.000.000
31-32	Douanes. — Indemnités et allocations diverses .....	40.000.000
31-33	Douanes. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	6.200.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	900.000
31-93	Douanes. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	400.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>1.440.330.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	375.000
32-31	Douanes. — Rentes d'accidents du travail .....	300.000
<b>Total de la 2ème partie.....</b>		<b>725.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	2.200.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	50.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	19.875.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	300.000
33-31	Douanes. — Prestations à caractère familial .....	9.500.000
33-32	Douanes. — Prestations facultatives .....	650.000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>32.575.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	8.000.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	2.000.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	15.000.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	4.000.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	300.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	12.000.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	6.000.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	7.000.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	7.000.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	500.000
34-31	Douanes. — Remboursement de frais .....	3.500.000
34-32	Douanes. — Matériel et mobilier .....	6.000.000
34-33	Douanes. — Fournitures .....	4.000.000
34-34	Douanes. — Charges annexes .....	7.000.000
34-35	Douanes. — Habillement .....	8.000.000
34-36	Douanes. — Alimentation .....	3.500.000
34-80	Administration centrale. — Parc automobile .....	500.000
34-81	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	2.000.000
34-82	Douanes. — Parc automobile .....	5.000.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	300.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	1.500.000
34-94	Douanes. — Loyers .....	700.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	500.000
34-98	Directions de wilaya. — Frais d'expertises. — Frais judiciaires — Indemnités dues par l'Etat .....	380.000
34-99	Douanes. — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités — dues par l'Etat .....	100.000
	Total de la 4ème partie.....	104.780.000
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	1.500.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	6.000.000
35-31	Douanes. — Entretien des immeubles .....	5.000.000
	Total de la 5ème partie.....	12.500.000
	6ème partie	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'Institut de technologie financière et comptable (ITFC) .....	16 000 000
	Total de la 6ème partie.....	16.000.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-31	Douanes. — Dépenses diverses .....	500.000
	Total de la 7ème partie.....	500.000
	Total du titre III.....	1.607.410.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Administration centrale. — Contribution au fonctionnement de l'Institut algéro-tunisien d'économie douanière et fiscale .....	1 420.000
	Total de la 2ème partie.....	1.420.000
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	300.000
43-31	Douanes. — Bourses. — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	3.870.000
	Total de la 3ème partie.....	4 170.000
	Total du titre IV.....	5 590 000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances .....	1 613.000.000

**Décret n° 86-354 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la protection sociale.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent un millions de dinars (501.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la protection sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de la protection sociale

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	12.417.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	949.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	230.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	16.551.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	2.871.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	369.000
31-21	Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert. — Rémunérations principales .....	10.000.000
31-22	Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert. — Indemnités et allocations diverses .....	1.874.000
31-23	Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires ....	235.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
31-92	Services extérieurs. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
<b>Total de la 1ère partie.</b> .....		<b>45.556.000</b>



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	5.000
32-11	Services extérieurs. — Rentes d'accidents du travail .....	mémoire
Total de la 2ème partie.....		5.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33 01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	285.000
33-11	Services extérieurs. — Prestations à caractère familial .....	745.000
Total de la 3ème partie.....		1.030.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	540.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	250.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	580.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	260.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	12.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	450.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	660.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	582.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	595.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	48.000
34-21	Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert. — Rembour- sement de frais .....	105.000
34-22	Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert. — Matériel et mobilier .....	400.000
34-23	Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert. — Fourni- tures .....	350.000
34-24	Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert. — Charges annexes .....	140.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	191.000
34-91	Services extérieurs. — Parc automobile .....	361.000
34-93	Services extérieurs. — Loyers .....	17.000
34-97	Frais judiciaires. — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
Total de la 4ème partie.....		5.551.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	250.000
35-11	Services extérieurs. — Entretien des immeubles .....	600.000
	Total de la 5ème partie.....	850.000
	6ème partie	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-71	Subvention à l'école de formation des cadres (EFC) de Chéraga ..	4.100.000
	Total de la 6ème partie.....	4.100.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de séminaires et colloques .....	200.000
	Total de la 7ème partie.....	200.000
	Total du titre III.....	57.292.000
	TITRE IV	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Contribution au fonctionnement des foyers de jeunes filles .....	450.000
43-02	Administration centrale. — Bourses — Indemnités de stage — Prémisales — Frais de formation .....	994.000
	Total de la 3ème partie.....	1.444.000
	6ème partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation aux dépenses de fonctionnement des établissements spécialisés .....	177.600.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance .....	14.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables .....	19.954.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Allocations spéciales .....	226.810.000
46-06	Encouragements aux œuvres d'utilité publique .....	100.000
46-07	Action en faveur des handicapés physiques .....	3.500.000
	Total de la 6ème partie.....	442.264.000
	Total du titre IV.....	443.708.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la protection sociale ..	501.000.000

**Décret n° 86-355 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'éducation nationale.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décrète :

**Article 1er.** — Les crédits d'un montant de quinze milliards huit cent quatre vingt six millions de dinars (15.886.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de l'éducation nationale

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	45 184 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ....	1.194.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1 430.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	175.223.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	8 328.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	5.230 000
31-21	Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales .....	4 430.797.000
31-22	Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses .....	251.000.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales .....	1.966.950.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses .....	190.760.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-35	Instituts de technologie de l'éducation (I.T.E.) — Rémunérations principales .....	251.500.000
31-36	Instituts de technologie de l'éducation (I.T.E.) — Indemnités et allocations diverses .....	30.420.000
31-39	Centre national et centres régionaux de formation de cadres de l'éducation — Rémunérations principales .....	3.082.000
31-40	Centre national et centres régionaux de formation de cadres de l'éducation — Indemnités et allocations diverses .....	1.970.000
31-41	Centre d'équipement et d'expérimentation des moyens didactiques (CEEMD) — Rémunérations principales .....	1.806.000
31-42	Centre d'équipement et d'expérimentation des moyens didactiques (CEEMD) — Indemnités et allocations diverses .....	300.000
31-43	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales .....	6.210.000.000
31-44	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses .....	178.500.000
31-45	Institut pédagogique national (IPN) — Rémunérations principales.	8.220.000
31-46	Institut pédagogique national (IPN) — Indemnités et allocations diverses .....	650.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales .....	13.117.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses .....	510.000
31-49	Centre national d'alphabétisation (CNA) — Rémunérations principales .....	2.261.000
31-50	Centre national d'alphabétisation (CNA) — Indemnités et allocations diverses .....	256.000
31-57	Centre national d'enseignement généralisé (CNEG) — Rémunérations principales .....	9.200.000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé (CNEG) — Indemnités et allocations diverses .....	930.000
31-59	Centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements scientifiques et techniques (CAMEST) — Rémunérations principales .....	870.000
31-60	Centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements scientifiques et techniques (CAMEST) — Indemnités et allocations diverses .....	100.000
31-65	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	58.800.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	10.000.000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>13.858.988.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32 01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	30.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	1.500.000
	Total de la 2ème partie .....	1.530.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	1.100.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	125.000.000
33-21	Etablissements de l'éducation nationale — Prestations à caractère familial .....	130.000.000
	Total de la 3ème partie .....	256.100.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	4.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	2.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	3.215.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	110.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	6.455.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	2.200.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	5.000.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	5.000.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	250.000
34-31	Directions de wilaya — Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais .....	105.000
34-32	Directions de wilaya — Orientation scolaire et professionnelle — Matériel et mobilier .....	240.000
34-33	Directions de wilaya — Orientation scolaire et professionnelle — Fournitures .....	515.000
34-34	Directions de wilaya — Orientation scolaire et professionnelle — Charges annexes .....	272.000
34-41	Personnel d'inspection — Remboursement de frais .....	1.400.000
34-42	Personnel coopérant — Remboursement de frais .....	18.100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	1.841.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	1.863.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	240.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	400.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>54.156.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	1.200.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	4.450.000
35-12	Instituts de technologie de l'éducation (ITE) — Entretien des immeubles .....	7.500.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>13.150.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-21	Subvention aux établissements d'enseignement fondamental ....	395.000.000
36-31	Subvention aux établissements d'enseignement secondaire et technique .....	254.000.000
36-35	Subvention aux instituts de technologie de l'éducation .....	10.000.000
36-39	Subvention au Centre national et aux centres régionaux de formation des cadres de l'éducation .....	2.000.000
36-41	Subvention au Centre d'équipement et d'expérimentation des moyens didactiques (CEEMD) .....	600.000
36-43	Subvention aux annexes avec internat des établissements d'en- seignement fondamental .....	9.000.000
36-45	Subvention à l'Institut pédagogique national (IPN) .....	22.480.000
36-49	Subvention au Centre national d'alphabétisation (CNA) .....	1.059.000
36-59	Subvention au Centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements scientifiques et techniques (CAMEST) .....	2.000.000
36-60	Subvention pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation .....	35.000.000
36-61	Subvention pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement fondamental .....	2.500.000
36-62	Subvention pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement secondaire et technique .....	1.000.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>734.639.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Frais d'organisation des examens .....	13 500 000
	Total de la 7ème partie .....	13 500 000
	Total du titre III .....	14 932 063 000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Action éducative à l'étranger .....	3 000 000
42-11	Action éducative exceptionnelle .....	15 000 000
	Total de la 2ème partie .....	18 000 000
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses .....	134 000 000
43-35	Instituts de technologie de l'éducation (ITE) — Elèves en formation — Présalaires et traitements de stage .....	576 200 000
43-41	Subvention aux œuvres complémentaires de l'école .....	1 265 000
43-42	Cantines scolaires .....	185 000 000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration .....	39 000 000
	Total de la 3ème partie .....	935 465 000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-21	Hygiène scolaire .....	472 000
	Total de la 7ème partie .....	472 000
	Total du titre IV .....	953 937 000
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale ..</b>	<b>15 886 000 000</b>

**Décret n° 86-356 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit cent dix millions de dinars (810.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987 au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	35 605 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ....	3.983.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.500.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	324.059.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	49.800.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.700.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	20.561.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses .....	1.150.000
Total de la 1ère partie .....		440.358.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	70 000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	2.200.000
Total de la 2ème partie .....		2.270.000



N° DES  
CHAPITRES

LIBELLES

CREDITS OUVERTS  
(en DA)

## 3ème partie

*Personnel — Charges sociales*

33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	1.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	73.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	20.000.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	203.000
<b>Total de la 3ème partie .....</b>		<b>21.776.000</b>

## 4ème partie

*Matériel et fonctionnement des services*

34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	3.059.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	580.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	1.460.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.650.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	120.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	7.600.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	1.100.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	2.700.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	3.400.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	2.200.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais .....	2.900.000
34-82	Personnel coopérant — Ameublement des logements .....	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	411.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	11.723.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	200.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	200.000
34-98	Directions de wilaya — Frais judiciaires - Frais d'expertises - Indemnités dues par l'Etat .....	300.000
<b>Total de la 4ème partie .....</b>		<b>40.403.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.310.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	4.340.000
35-12	Directions de wilaya — Entretien des forêts .....	mémoire
35-13	Directions de wilaya — Lutte contre les parasites forestiers ...	8.000.000
35-16	Directions de wilaya — Entretien des infrastructures hydrauliques.	31.500.000
Total de la 5ème partie .....		45.150.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'Ecole nationale supérieure de l'hydraulique (ENSH).	21.000.000
36-11	Subvention aux centres de formation de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts .....	35.800.000
36-21	Subvention à l'Institut national des ressources hydrauliques (INRH) .....	40.000.000
36-31	Subvention à l'Institut national de la recherche forestière (INRF).	13.000.000
36-41	Subvention aux instituts de technologie .....	9.400.000
36-42	Subvention au Centre national pédagogique et de perfectionnement de l'hydraulique .....	1.000.000
36-43	Subvention au Centre national de documentation hydraulique ..	1.000.000
36-51	Subvention aux réserves cynégétiques et parcs nationaux .....	15.000.000
36-61	Subvention à l'Agence nationale pour la protection de l'environnement (ANPE) .....	7.043.000
36-71	Subvention au parc des sports et des loisirs de Baïnem .....	9.000.000
36-81	Subvention au Muséum de la nature .....	8 000.000
36-91	Subvention à l'Agence nationale des barrages (ANB) .....	13.000.000
36-92	Subvention à l'Agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement (AGEP) .....	8 000 000
Total de la 6ème partie .....		181.243.000
<b>7ème partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Lutte contre les incendies — Surveillance - Information .....	57.800.000
Total de la 7ème partie .....		57.800.000
<b>Total du titre III .....</b>		<b>789.000.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>TITRE IV.</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43 01	Administration centrale — Bourses - Indemnités de stage - Présalaires - Frais de formation .....	20 600.000
	Total de la 3ème partie .....	20.600.000
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Expositions et manifestations à caractè- re sectoriel .....	400.000
	Total de la 4ème partie .....	400.000
	Total du titre IV .....	21.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts .....	810.000.000

**Décret n° 86-357 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des travaux publics.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 28 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

**Décète :**

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six cent quatre vingt dix sept millions de dinars (697.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des travaux publics sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID.

**TABLEAU ANNEXE**

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre des travaux publics**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	15 578.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	583.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.114.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	154.000.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses ....	8.560.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	4.300.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	2.311.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses .....	70.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	160.000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	300.000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>186.974.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	5.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	4.000.000
Total de la 2ème partie .....		4.005.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial ....	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	30.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	8.000.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	48.000
Total de la 3ème partie .....		8.578.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.441.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	340.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	380.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.300.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	84.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	3.500.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	3.000.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	1.250.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	2.700.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	335.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	8.629.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	10.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	600.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	50.000
34-97	Directions de wilaya — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	900.000
Total de la 4ème partie .....		24.719.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	250 000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	2.000.000
35-41	Directions de wilaya — Entretien des routes nationales .....	388.000.000
35-51	Directions de wilaya — Travaux de défense contre les eaux nuisibles .....	11.000.000
35-62	Directions de wilaya — Domaine maritime — Travaux d'entretien	4.800.000
	Total de la 5ème partie .....	406.050.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-21	Subvention aux centres de formation professionnelle (C.F.P.T.P.)..	27.182.000
36-31	Subvention à l'Ecole d'ingénieurs de l'Etat des travaux publics (E.L.E.T.P.) .....	19.060.000
36-41	Subvention à l'Ecole d'ingénieurs d'application des travaux publics (E.I.A.T.P.) .....	4.436.000
36-51	Subvention à l'Office national de signalisation maritime (O.N.S.M.)	13.595.000
	Total de la 6ème partie .....	64.273.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Directions de wilaya — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens .....	890.000
	Total de la 7ème partie .....	890.000
	Total du titre III .....	695.489.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	1.511.000
	Total de la 3ème partie .....	1.511.000
	Total du titre IV .....	1.511.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics ....	697.000.000

Décret n° 86-358 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la planification.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixante six millions de dinars (166.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la planification, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la planification sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de la planification

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	24.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	4.800.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	850.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	40.300.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	8.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	420.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>78.870.000</b>
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	mémoire
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	mémoire
<b>Total de la 2ème partie.....</b>		<b>mémoire</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	550.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	30.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	600.000
Total de la 3ème partie.....		1.180.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.500.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	250.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	700.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	750.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	46.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	1.100.000
34-12	Direction de wilaya. — Matériel et mobilier .....	1.000.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.200.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	500.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	70.000
34-21	Administration centrale. — Matériel informatique .....	1.100.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	250.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	400.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	110.000
34-97	Frais judiciaires. — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
Total de la 4ème partie.....		8.936.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	250.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	200.000
Total de la 5ème partie.....		450.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut national de la planification et de la statistique (INPS) .....	16.064.000
36-31	Subvention au Centre national d'information et de documentation économique (CNIDE) .....	4.200.000
36-41	Subvention à l'Office national pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé national (OSCIP) .....	8.000.000
36-51	Subvention à l'Office national des statistiques (ONS) .....	41.250.000
36-61	Subvention à l'Agence nationale pour le développement des ressources humaines (ANDRH) .....	2.800.000
	Total de la 6ème partie.....	72.314.000
	Total du titre III.....	161.800.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation .....	1.200.000
	Total de la 3ème partie.....	1.200.000
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution au fonctionnement de l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP) .....	3.000.000
	Total de la 4ème partie.....	3.000.000
	Total du titre IV.....	4.200.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la planification .....	166.000.000

**Décret n° 86-359 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la santé publique.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

**Décète :**

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards neuf cent soixante et un millions de dinars (3.961.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la santé publique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

**TABLEAU ANNEXE**

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de la santé publique

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	17.870 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	1.350.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.200.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	70.800.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses ....	13.250.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.700.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	110.000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	120.000
Total de la 1ère partie .....		103.400.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	80.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	150.000
Total de la 2ème partie .....		230.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	530.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	10.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	2.300.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	18.000
Total de la 3ème partie .....		2.858.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	2.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	280.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	80.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	1.670.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	1.520.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	1.330.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	1.850.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	300.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais .....	5.900.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	415.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	1.670.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	85.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	220.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	110.000
Total de la 4ème partie .....		20.130.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	600.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	1.000.000
Total de la 5ème partie .....		1.600.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
<b>36-11</b>	Subvention aux instituts de technologie de la santé publique (I.T.S.P.) .....	47.250.000
<b>36-21</b>	Subvention à l'Institut national de la santé publique (I.N.S.P.) ..	10.400.000
<b>36-31</b>	Subventions aux écoles de formation para-médicale (E.F.P.) .....	211.752.000
<b>36-41</b>	Subvention au Centre national de médecine du sport (C.N.M.S.) ..	21.500.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>290.902.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
<b>37-01</b>	Conférences et séminaires .....	400.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>400.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>424.520.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
<b>43-01</b>	Action d'éducation sanitaire .....	1.500.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>1.500.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
<b>46-01</b>	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires et des établissements hospitaliers spécialisés y compris les centres hospitalo-universitaires .....	3.529.000.000
<b>46-03</b>	Encouragements aux œuvres de sauvegarde de la santé .....	150.000
<b>46-04</b>	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (C.R.A.) .....	830.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>3.529.980.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
<b>47-01</b>	Contribution aux dépenses de l'Institut Pasteur .....	5.000.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>5.000.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>3.536.480.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de la santé publique ....</b>	<b>3.961.000.000</b>



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en D'')
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	15.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
Total de la 2ème partie .....		65.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	800.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	20.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	700.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	31.000
Total de la 3ème partie .....		1.551.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	600.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	700.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	1.100.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	50.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	800.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	550.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	500.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	84.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	211.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	240.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	270.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	35.000
Total de la 4ème partie .....		7.440.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en D.A.)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35 01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	500.000
36-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	500.000
	Total de la 5ème partie .....	1.000.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36 01	Subvention à l'Institut national des industries légères (INIL) ....	70.195.000
36-11	Subvention à l'Institut national de la productivité et du développement industriel (INPED) .....	8.500.000
36 21	Subvention à l'Office national de la métrologie légale (ONML) ..	2.000.000
	Total de la 6ème partie .....	80.695.000
	Total du titre III.....	131.150.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	850.000
	Total de la 3ème partie .....	850.000
	Total du titre IV.....	850.000
	Total des crédits ouverts au ministre des industries légères .....	132.000.000

Décret n° 86-361 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 28 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre vingt seize millions de dinars (396.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987 au ministre de la jeunesse et des sports

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	19.400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	800.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	800.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	182.500.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	21.300.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.200.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	3.700.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités .....	280.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	152.000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	500.000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>232.632.000</b>



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	25.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	103.000
Total de la 2ème partie .....		128.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	mémoire
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	6.400.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	mémoire
Total de la 3ème partie .....		7.100.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	150.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	900.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	10.000
34-06	Administration centrale — Fournitures et matériels sportifs .....	5.000.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	3.900.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	1.700.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	6.200.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	1.500.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	10.000
34-20	Administration centrale — Parc automobile .....	520.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	800.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	200.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	200.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	50.000
Total de la 4ème partie .....		22.440.000
5ème partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	100.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	5.000.000
Total de la 5ème partie .....		5.100.000
6ème partie		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention aux centres de formation .....	70.000.000
36-11	Subvention à l'Office du complexe olympique (O.C.O.) .....	7.000.000
36-31	Subvention au Centre national des équipes nationales (C.N.E.N.) ..	5.000.000
36-41	Subvention aux Offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O.W.) ..	10.000.000
36-51	Subvention au Centre des fédérations sportives (C.F.S.) .....	4.000.000
Total de la 6ème partie .....		96.000.000
7ème partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Administration centrale — Jeux et compétitions internationaux ..	mémoire
37-11	Administration centrale — Assurances des élèves .....	500.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de sports et de jeunesse .....	2.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de sport et de jeunesse .....	6.000.000
37-31	Frais d'organisation de la fête nationale de la jeunesse et des festivals .....	2.100.000
Total de la 7ème partie .....		10.600.000
Total du titre III .....		374.000.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en . DA)
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses— Indemnités de stage — Présalaires et frais de formation	2.000.000
43-03	Encouragements aux groupements éducatifs et culturels .....	10.000.000
43 04	Contribution au fonctionnement de l'Office algérien des centres de vacances (O.A.C.V.) .....	10.000.000
	Total de la 3ème partie .....	22.000.000
	Total du titre IV .....	22.000.000
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports .....</b>	<b>396.000.000</b>

Décret n° 86-362 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, par la loi de finances pour 1987, au ministre des postes et télécommunications au titre du budget annexe, pour les dépenses de fonctionnement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 75-89 du 30 décembre 1975 portant code de postes et télécommunications, notamment l'article 138 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment les articles 43 à 45 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 28 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards cinq cent quarante neuf millions de dinars (3.549.000.000 DA) ouverts, par la loi de finances pour 1987, au ministre des postes et télécommunications au titre du budget annexe, pour les dépenses de fonctionnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts  
par la loi de finances pour 1987, au ministre des postes  
et télécommunications au titre du budget annexe,  
pour les dépenses de fonctionnement

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<i>Dette amortissable</i>	
970	Frais financiers .....	167.820.000
	Total de la dette amortissable.....	167.820.000
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
610	Salaires du personnel ouvrier .....	17.218.000
6120	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	48.000.000
6121	Services extérieurs. — Rémunérations principales .....	1.230.000.000
6122	Salaires du personnel d'appoint et de remplacement .....	10.000.000
6123	Rémunérations des fonctionnaires en situation spéciale .....	mémoire
6128	Primes et indemnités .....	290.268.000
615	Rémunérations diverses .....	3.473.000
	Total des dépenses de personnel.....	1.598.959.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
616	Charges connexes sur frais de personnel .....	mémoire
617	Charges de prestations sociales et de pensions .....	251.100.000
618	Oeuvres sociales .....	10.000.000
<b>Total des charges sociales.....</b>		<b>261.100.000</b>
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
60	Achats .....	140.196.000
613	Remboursement de frais .....	38.121.000
62	Impôts et taxes .....	93.500.000
63	Travaux d'entretien et fournitures .....	130.535.000
630	Loyers et charges locatives .....	4.404.000
636	Etudes, recherches et documentation technique .....	630.000
64	Transports et déplacements .....	24.990.000
<b>Total des dépenses de matériel et fonctionnement des services .....</b>		<b>432.376.000</b>
<i>Dépenses diverses</i>		
66	Frais divers de gestion .....	13.583.000
681	Dotation aux amortissements .....	450.000.000
690	Diminution de stocks .....	mémoire
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées .....	mémoire
693	Dépenses exceptionnelles .....	mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement à la 2ème section) .....	125.162.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions antérieures .....	mémoire
6943	Excédent d'exploitation affecté aux fonds de revenus complémen- taires des personnels .....	mémoire
6945	Versement au compte n° 201-007 (produits divers du budget) .....	500.000.000
<b>Total des dépenses diverses.....</b>		<b>1.088.745.000</b>
<b>Total des crédits ouverts au ministre des postes et télé- communications .....</b>		<b>3.549.000.000</b>

**Décret n° 86-363 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des moudjahidine.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 23 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

**Décète :**

**Article 1er.** — Les crédits d'un montant de trois milliards cent quatre vingt douze millions de dinars (3.192.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

**TABLEAU ANNEXE**

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre des moudjahidine**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Rémunérations principales .....	19.870.000
31-02	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Indemnités et allocations diverses .....	1.850.000
31-03	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	2.800.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	30.000.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses .....	4.500.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	600.000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30 000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>59.650.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Rentes d'accidents du travail .....	35.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	35.000
Total de la 2ème partie .....		70.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Prestations à caractère familial .....	850.000
33-02	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Prestations facultatives .....	50.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	1.400.000
33-12	Directions de wilaya — Prestations facultatives .....	80.000
Total de la 3ème partie .....		2.380.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Remboursement de frais .....	820.000
34-02	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Matériel et mobilier .....	2.700.000
34-03	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Fournitures .....	1.250.000
34-04	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Charges annexes .....	650.000
34-05	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appareillages — Habillement .....	140.000
34-06	Centres de repos — Alimentation .....	1.300.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	500.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	1.000.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	1.000.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	800.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	200.000
34-91	Centres de repos et centres d'appareillages — Parc automobile ..	200.000
34-92	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appa- reillages — Loyers .....	50.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	100.000
34-97	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appa- reillages — Frais judiciaires - Frais d'expertises - Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>10.920.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appa- reillages — Entretien des immeubles .....	500.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	500.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>1.000.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires .....	100 000
37-02	Administration centrale — Journée du Moudjahid .....	300.000
37-03	Dépenses relatives à la confection des médailles .....	3.000.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>3.400.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>77.420.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Centres de repos et centres d'appa- reillages — Bourses - Indemnités de stage - Présalaires - Frais de formation .....	50.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>50.000</b>



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
<b>46-01</b>	Pensions aux moudjahidine et aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles .....	<b>3.113.380.000</b>
<b>46-02</b>	Frais de transport de moudjahidine et ayants droit .....	<b>150.000</b>
<b>46-04</b>	Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessaires .....	<b>100.000</b>
<b>46-05</b>	Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger .....	<b>900.000</b>
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>3.114.530.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>3.114.580.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine .....</b>	<b>3.192.000.000</b>

Décret n° 86-364 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre du commerce.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 28 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante huit millions de dinars (148.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987 au ministre du commerce

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	24 220 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses ..	1.170.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.195.000
31-11	Directions de wilaya — Rémunérations principales .....	75.200.000
31-12	Directions de wilaya — Indemnités et allocations diverses ....	5.600.000
31-13	Directions de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	670.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	8 000
31-92	Directions de wilaya — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	25 000
<b>Total de la 1ère partie .....</b>		<b>106.088.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32 01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	14.000
32-11	Directions de wilaya — Rentes d'accidents du travail .....	19.000
<b>Total de la 2ème partie .....</b>		<b>33.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial ....	650.000
33 02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	4.000
33-11	Directions de wilaya — Prestations à caractère familial .....	1.400.000
<b>Total de la 3ème partie .....</b>		<b>2.054.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34 01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.745.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	90.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	630.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.442.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	50.000
34-11	Directions de wilaya — Remboursement de frais .....	2.000.000
34-12	Directions de wilaya — Matériel et mobilier .....	300.000
34-13	Directions de wilaya — Fournitures .....	1.200.000
34-14	Directions de wilaya — Charges annexes .....	578.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	70.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	185.000
34-91	Directions de wilaya — Parc automobile .....	579.000
34-93	Directions de wilaya — Loyers .....	200.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	6.000
<b>Total de la 4ème partie .....</b>		<b>9.075.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	300.000
35-11	Directions de wilaya — Entretien des immeubles .....	200.000
	Total de la 5ème partie .....	500.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut national du commerce (I.N.C.) .....	9.500.000
36-03	Subvention à l'Institut de technologie du froid (I.T.F.) .....	3.250.000
36-11	Subvention à l'ONAFEX (foires à l'étranger, foires nationales)..	3.000.000
36-12	Subvention à la Chambre nationale de commerce (C.N.C.) .....	2.000.000
36-13	Subvention aux Chambres de commerce de wilaya (C.C.W.) .....	10.000.000
	Total de la 6ème partie .....	27.750.000
	Total du titre III .....	147.500.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation .....	500.000
	Total de la 3ème partie .....	500.000
	Total du titre IV .....	500.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce .....	148.000.000

Décret n° 86-365 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 29 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent trente neuf millions de dinars (439.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987 au ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction

N° DES CHAPITRES	E T I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	<b>1ère partie</b>	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	20.725.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	867.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	770.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	225.189.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	11.422.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	8.000.000
31-81	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	14.650.000
31-82	Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses .....	800.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	220.000
	Total de la 1ère partie.....	282.673.000

N° DES  
CHAPITRES

## LIBELLES

CREDITS OUVERTS  
(en DA)

## 2ème partie

*Personnel — Pensions et allocations*

32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	10.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
Total de la 2ème partie.....		60.000

## 3ème partie

*Personnel — Charges sociales*

33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial .....	360.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	5.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	4.400.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	48.000
Total de la 3ème partie.....		4.813.000

## 4ème partie

*Matériel et fonctionnement des services*

34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	2.683.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	696.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	780.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	1.700.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	90.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	2.340.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	2.500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	2.591.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	2.000.000
34-15	Directions de wilaya — Habillement .....	200.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	1.401.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	4.590.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	500.000
34-96	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
34-97	Directions de wilaya. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises.. Indemnités dues par l'Etat .....	45.000
Total de la 4ème partie.....		22.126.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	400.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	828.000
	Total de la 5ème partie.....	1.228.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux centres de formation professionnelle de l'habitat et de l'urbanisme (CFPHU) .....	90.000.000
36-21	Subvention à l'Institut de formation du bâtiment (INFORBA) ..	30.000.000
36-31	Subvention à l'Agence foncière nationale .....	3.500.000
	Total de la 6ème partie.....	123.500.000
	Total du titre III.....	434.400.000
	<b>TITRE IV.</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses — Indemnités de stage — Pré- salariaires — Frais de formation .....	3.500.000
43-31	Administration centrale. — Dépenses contractuelles d'assistance technique et pédagogique .....	1.100.000
	Total de la 3ème partie.....	4.600.000
	Total du titre IV.....	4.600.000
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction .....</b>	439.000.000

Décret n° 86-366 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la formation professionnelle et du travail.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 28 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard cinq cent soixante deux millions de dinars (1.562.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de la formation professionnelle et du travail, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation professionnelle et du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

Chadli BENDJEDID,

### TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987, au ministre de la formation professionnelle et du travail

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	26 000 000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.700.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	800.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	89.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	8.500.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.200.000
31-21	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Rémunérations principales .....	1.083.000
31-22	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Indemnités et allocations diverses .....	80.000
31-23	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	40.000
31-81	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	15.000.000
31-82	Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses .....	360.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	10.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	200.000
Total de la 1ère partie.....		143.973.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	41.000
Total de la 2ème partie.....		91.000
3ème partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	600.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	5.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	1.700.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	mémoire
33-21	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Prestations à caractère familial .....	15.000
33-22	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Prestations facultatives .....	mémoire
Total de la 3ème partie.....		2.320.000
4ème partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.580.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	290.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	800.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	700.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	40.000
34-07	Administration centrale. — Matériel informatique .....	200.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	1.100.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	800.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.000.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	750.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	100.000
34-21	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Remboursement de frais .....	5.000
34-22	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Matériel et mobilier .....	10.000
34-23	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Fournitures .....	30.000
34-24	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Charges annexes .....	10.000
34-25	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Habillement .....	4.000
34-70	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Parc automobile .....	10.000
34-81	Personnel coopérant. — Remboursement de frais .....	3.850.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	1.754.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	576.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	145.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	890.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	20.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>14.664.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	400.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	480.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>880.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention au Centre national d'enseignement professionnel par correspondance (CNEPC) .....	4.500.000
36-12	Subvention à l'Institut national de la formation professionnelle (INFP) .....	19.000.000
36-13	Subvention aux instituts de technologie (IT) .....	36.200.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
36-14	Subvention aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (CFPA) .....	955.000.000
36-15	Subvention aux instituts de formation professionnelle (IFP) ....	108.000.000
36-16	Subvention à l'Institut national de promotion et de développement de la formation professionnelle en entreprise et de l'apprentissage (INDEFE) .....	6.500.000
36-17	Subvention au Centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (CNFPHP) .....	3.000.000
36-18	Subvention à l'Institut national du travail (INT) .....	2.000.000
36-19	Subvention à l'Office national de la main-d'œuvre (ONAMO) ....	27.000.000
36-21	Subvention aux centres de formation administrative (CFA) .....	234.500.000
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>1.395.700.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences et séminaires .....	1.522.000
37-02	Frais de fonctionnement des organes chargés de l'application progressive du statut général du travailleur .....	350.000
	<b>Total de la 7ème partie.....</b>	<b>1.872.000</b>
	<b>Total du titre III.....</b>	<b>1.559.500.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43 01	Participation au fonctionnement du collège syndical (DRARENI) ..	2.000.000
43-31	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Prélaires. — Frais de formation .....	500.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>2.500.000</b>
	<b>Total du titre IV.....</b>	<b>2.500.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de la formation professionnelle et du travail .....</b>	<b>1.562.000.000</b>

**Décret n° 86-367 du 31 décembre 1986 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'industrie lourde.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, notamment l'article 71 ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 86-15 du 28 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987, notamment son article 128 (1°) ;

**Décète :**

**Article 1er.** — Les crédits d'un montant de cent sept millions de dinars (107.000.000 DA) ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement, par la loi de finances pour 1987, au ministre de l'industrie lourde sont répartis, conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie lourde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1986.

**Chadli BENDJEDID,**

**TABLEAU ANNEXE**

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1987 au ministre de l'industrie lourde**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	<b>1ère partie</b>	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
<b>31-01</b>	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	18.648.000
<b>31-02</b>	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	890.000
<b>31-03</b>	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	770.000
<b>31-11</b>	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	18.116.000
<b>31-12</b>	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	1.200.000
<b>31-13</b>	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	418.000
<b>31-90</b>	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
<b>31-92</b>	Directions de wilaya. Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	40.000
	<b>Total de la 1ère partie.....</b>	<b>40.132.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	20.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	31.000
<b>Total de la 2ème partie.....</b>		<b>51.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	500.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	20.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	500.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	31.000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>1.051.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.800.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	500.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	660.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	955.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	84.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	500.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	550.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	350.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	84.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	272.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	186.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	2.060.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	200.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>8.711.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	500.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	300.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>800.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut national de génie mécanique (INGM) ....	17.457.000
36-11	Subvention à l'Institut national d'électricité et d'électronique (INELEC) .....	20.298.000
36-21	Subvention à l'Institut national d'études et de recherches en main- tenance (INMA) .....	8.500.000
36-31	Subvention à l'office national de la géologie (ONIG) .....	6.000.000
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>52.255.000</b>
	<b>Total du titre III.....</b>	<b>103.000.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses — Indemnités de stage — Pré- salariaires — Frais de formation .....	4.000.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>4.000.000</b>
	<b>Total du titre IV.....</b>	<b>4.000.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie lourde ..</b>	<b>107.000.000</b>